

VILLE DE SEYSSINS

ARRETE

N° 86 / 2022

Objet : Monsieur Alexis ROCHAS – Autorisation d'emprunter avec un véhicule à moteur la piste cyclable longeant le magasin BOTANIC pour accéder à la parcelle AI 148 à Seyssins.

Je soussigné, Fabrice HUGELE, Maire de la ville de Seyssins,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code de la route,

Vu le code pénal,

Vu la nécessité de permettre l'accès aux ruches situées sur la parcelle AI 148, sur la Frange Verte, à Monsieur Alexis ROCHAS dans le cadre de son travail d'apiculteur,

Considérant la demande reçue le 01 avril 2022 de Monsieur Alexis ROCHAS, résidant 10 rue des Charrières à Seyssins,

Attendu la nécessité de réglementer la circulation, de sécuriser le déplacement des véhicules, piétons et cycles sur la piste cyclable longeant le magasin BOTANIC à Seyssins, dans l'intérêt de la sécurité publique,

ARRETE

Article 1: Autorisation

Monsieur Alexis ROCHAS est autorisé à emprunter la piste cyclable longeant le magasin BOTANIC avec un véhicule à moteur de type voiture ou tracteur, afin d'accéder aux ruches sur la parcelle AI 148 située sur la Frange Verte à Seyssins, dans le cadre de son travail d'apiculteur, dans le respect des prescriptions administratives et techniques prévue par le présent arrêté.

Article 2: Publicité

La présente autorisation sera notifiée au permissionnaire et publiée conformément à la réglementation en vigueur.


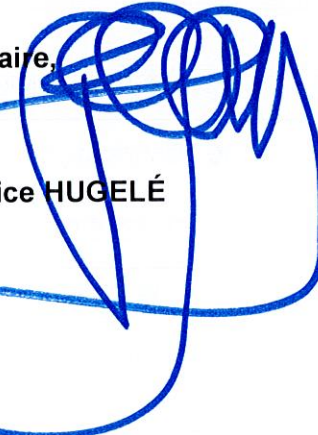
Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé par écrit devant Le Maire de Seyssins. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services de la commune de Seyssins, les services municipaux, la gendarmerie de Seyssinet-Pariset, la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

En mairie, le 04 avril 2022

The stamp is circular with the text "MAIRIE DE SEYSSINS" around the top edge and "(SERS)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a star above. Two small stars are positioned on either side of the central emblem.
Le Maire,
Fabrice HUGELÉ
A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Certifié exécutoire par le Maire.
Compte-tenu de l'affichage le : 06 Avril 2022